



ENVIRONNEMENT

Que faire de mon sapin de Noël après les fêtes

Offrez une deuxième vie à votre sapin de Noël.

Publié le 27 décembre 2023

Vous pouvez...

- Couper les branches avec un simple sécateur en petites sections (de moins de 10 cm), le sapin peut servir de paillage au pied des massifs, de haies, d'arbres ou être mis dans le composteur. Les branches peuvent également être broyées.
- Même sans jardin, le sapin peut être recyclé ! Il peut être déposé en déchetterie, où il sera broyé et transformé en compost.
[Consultez les horaires des déchetteries de Grand Poitiers.](#)
- En cas de difficulté de mobilité et au titre de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, il est possible de faire appel au service d'enlèvement des encombrants et des végétaux à domicile. Pour cela, il faut contacter le 0 800 002 010 (n° gratuit) pour connaître les modalités de présentation et convenir d'un rendez-vous.



Rappel : déposer son sapin dans la rue est considéré comme un dépôt sauvage gênant la circulation sur la voie publique, et dont le ramassage peut faire l'objet d'une verbalisation.

Plus d'informations

Direction Déchets et Economie circulaire - 05 49 52 37 98

GRAND POITIERS

84, rue des Carmélites
86 000 Poitiers
Tel : 05 49 52 35 35

HORAIRES :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30

Pendant les vacances scolaires :
Ouverture de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 du lundi au vendredi